

Communiqué de presse

INDICE GENEVOIS DES PRIX À LA CONSOMMATION : + 0,5 % EN MAI 1993

Calculé par le Service cantonal de statistique (SCS), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,5 % en mai 1993 et s'établit à 143,8 points (décembre 1982 = 100). Le taux annuel de renchérissement se fixe à 3,9 %, contre 4,3 % l'an passé à pareille époque. Depuis le début de l'année, la hausse des prix s'élève à 2,8 %.

L'évolution de l'indice de ce mois est dominée par la hausse des **loyers**, intégrés deux fois par an, en mai et novembre (l'indice des loyers devient trimestriel dès l'introduction du nouvel indice des prix, qui part justement sur des nouvelles bases en mai 93). En six mois, les loyers (éventuelles surtaxes dans les logements subventionnés comprises) augmentent de 3,7 %; leur hausse annuelle se fixe à 7,2 %. Cette augmentation semestrielle, a priori élevée compte tenu de la situation économique et du récent recul des taux d'intérêt, peut s'expliquer ainsi : premièrement, l'impact des relèvements substantiels des taux hypothécaires se fait sentir avec un certain retard et les majorations des loyers intervenues entre novembre 1992 et mai 1993 doivent encore beaucoup à ces relèvements; deuxièmement, les hausses de loyer sont généralement un peu plus fréquentes en début d'année qu'au second semestre; troisièmement, les modifications intervenues dans la loi régissant les logements subventionnés provoquent un ajustement sensible des surtaxes; sans celles-ci, la hausse semestrielle des loyers serait de 3,1 %.

Relevés trimestriellement, les prix des **boissons et tabacs** augmentent de 0,8 % (en un an : + 1,1 %); y contribuent les hausses des boissons prises au restaurant (+ 0,5 %; en un an : + 1,3 %) et celle des cigarettes (+ 6,5 %). Dans les **transports et communications** (+ 0,2 %; en un an : + 6,4 %), citons l'adaptation des tarifs des CFF (+ 2,6 %; abonnement ½ tarif). Dans le groupe **instruction et loisirs** (en trois mois : - 2,4 %; en un an : + 4,7 %), l'évolution de l'indice provient essentiellement du mouvement saisonnier des voyages à forfait.

Indice genevois des prix à la consommation (décembre 1982 = 100) en mai 1993

| Groupes de dépenses | Pondérations en % | Indices en points | Variations en % par rapport | |
|--------------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| | | | au relevé précédent | à l'année précédente |
| Indice général | 100 | 143,8 | 0,5 | 3,9 |
| Alimentation | 21 | 137,1 | 0,1 | 0,8 |
| Boissons et tabacs | 5 | 130,7 | 0,8 | 1,1 |
| Habillement | 7 | 142,1 | /// | 3,0 |
| Loyer | 18 | 181,9 | 3,7 | 7,2 |
| Chauffage et éclairage | 5 | 78,5 | - 0,4 | - 1,8 |
| Aménagement et entretien du logement | 6 | 132,6 | /// | 2,4 |
| Transports et communications | 14 | 136,4 | 0,2 | 6,4 |
| Santé et soins personnels | 8 | 141,6 | /// | 2,9 |
| Instruction et loisirs | 16 | 146,5 | - 2,4 | 4,7 |

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : (septembre 1977 = 100) 176,8; (septembre 1966 = 100) 300,8

Renseignements : tél. 787 67 44; répondeur automatique : tél. 787 67 67

SCS/4 juin 1993